



# Nouveau départ après la prison.

Informations rédigées en langage simple.



Baden-Württemberg

BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

 Vous sortez de prison. Vous avez bénéficié d'un sursis pour le reste de votre peine.

Vous avez la chance de prendre un nouveau départ et de mener une vie sans délit.



Vous avez droit à un soutien\* durant ce sursis.

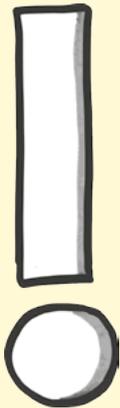
Cette personne est là pour vous aider.

En cas de placement sous surveillance, vous avez également droit à ce soutien.

## Instructions

Il se peut que vous receviez des instructions.

Par exemple :



- ne pas rencontrer certaines personnes
- ne pas aller dans certains lieux
- éviter certaines situations
- se présenter aux autorités indiquées
- se rendre chez le médecin ou le thérapeute

\* Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme.

## De la prison à la liberté

Les premières semaines après la prison sont difficiles.

Nous sommes là pour vous soutenir.

Afin que vous ne faisiez **pas de délit**.

Au plus tard une semaine après votre sortie, vous aurez rendez-vous avec la personne chargée de vous soutenir. Avec elle, vous verrez où vous avez besoin de soutien.



### Que fait la personne chargée de vous soutenir?

Elle vous aide concrètement.

Par exemple :

- Pour les tâches fixées par le tribunal.
- Pour le travail sur l'acte et sur les conséquences pour la victime.

- Pour recevoir des prestations d'aide.

- On vous donne des informations.

Par exemple sur les centres de consultation.

Ou les offres de thérapies.

Rien ne sera raconté sur vous.

Sauf devant le tribunal.

## Ce que nous devons faire

Nous devons écrire un rapport au tribunal.

Nous indiquons si tout se passe bien avec vous.



Et si vous effectuez les tâches fixées.

Si vous commettez un autre délit, nous devons témoigner devant le tribunal.

## Votre mise à l'épreuve est réussie:



- Si vous ne faites pas de délit.
- Si vous effectuez les tâches fixées par le tribunal.
- Si vous assistez aux rendez-vous avec la personne chargée de vous soutenir.
- Si vous assumez la responsabilité de votre délit.

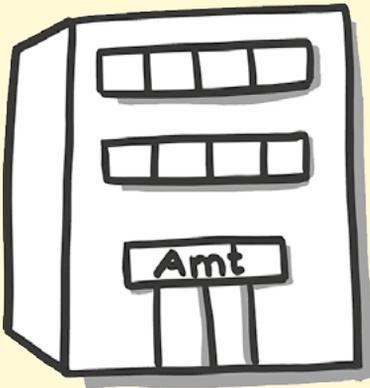
Si cela ne se passe pas bien, le tribunal peut prolonger votre mise à l'épreuve. Ou bien suspendre la mise à l'épreuve. Vous devez alors retourner en prison. Utilisez la mise à l'épreuve comme une chance de redémarrer.

## À propos de nous

Le «Bewährungs- und Gerichts-Hilfe Baden-Württemberg» est un organisme public.

Pour simplifier, nous l'appelons: le BGBW.

Les missions du BGBW sont:



- aide durant la mise à l'épreuve,
  - assistance judiciaire,
  - arrangement entre auteur et victime sans recours au tribunal.
- Il s'agit: de la médiation auteur/victime.

Le BGBW est représenté dans tout le Bade-Wurtemberg. Proche de chez vous aussi!

Vous trouverez sur Internet toutes les infos et coordonnées: **[www.bgbw.landbw.de](http://www.bgbw.landbw.de)**

 [facebook.com/bgbwinfo](https://facebook.com/bgbwinfo)

 [instagram.com/bgbw\\_info](https://instagram.com/bgbw_info)

AR   
EN   
FR   
RU   
TR 

Diesen und weitere Faltflyer finden Sie in verschiedenen Sprachen und in Leichter Sprache auf unserer Website:



[https://www.bgbw.landbw.de/pb/Lde/Startseite/Service/Neu-Anfang+nach+dem+Gefaengnis+\\_+Starting+again+after+prison](https://www.bgbw.landbw.de/pb/Lde/Startseite/Service/Neu-Anfang+nach+dem+Gefaengnis+_+Starting+again+after+prison)

**Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg**

Rosenbergstraße 122

70193 Stuttgart

Tel.: 0711 627 69-400

Fax: 0711 627 69-433

E-Mail: [info@bgbw.bwl.de](mailto:info@bgbw.bwl.de)

Website: [www.bgbw.landbw.de](http://www.bgbw.landbw.de)



**Baden-Württemberg**

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSILFHE